

Source : Extrait SIG du PLU de la commune
(Modification simplifiée n°4 du 12/04/2021)
Fond de plan : PCI-Vecteur 2020 © DGFIP Echelle 1:5 000
Réalisation : Communauté d'Agglomération du Niortais
Date : Avril 2021

Légende

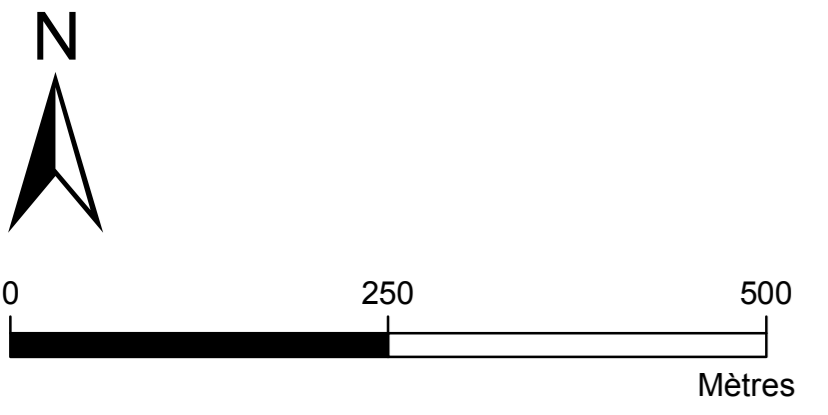

- Secteur PLU
- Emplacement Réservé (et n° XXX)
- Espace Boisé Classé - Arbres, Haies, Alignements, Bois

Éléments remarquables au titre de l'alinéa 7 de l'article L. 123-1-5 du Code de l'Urbanisme

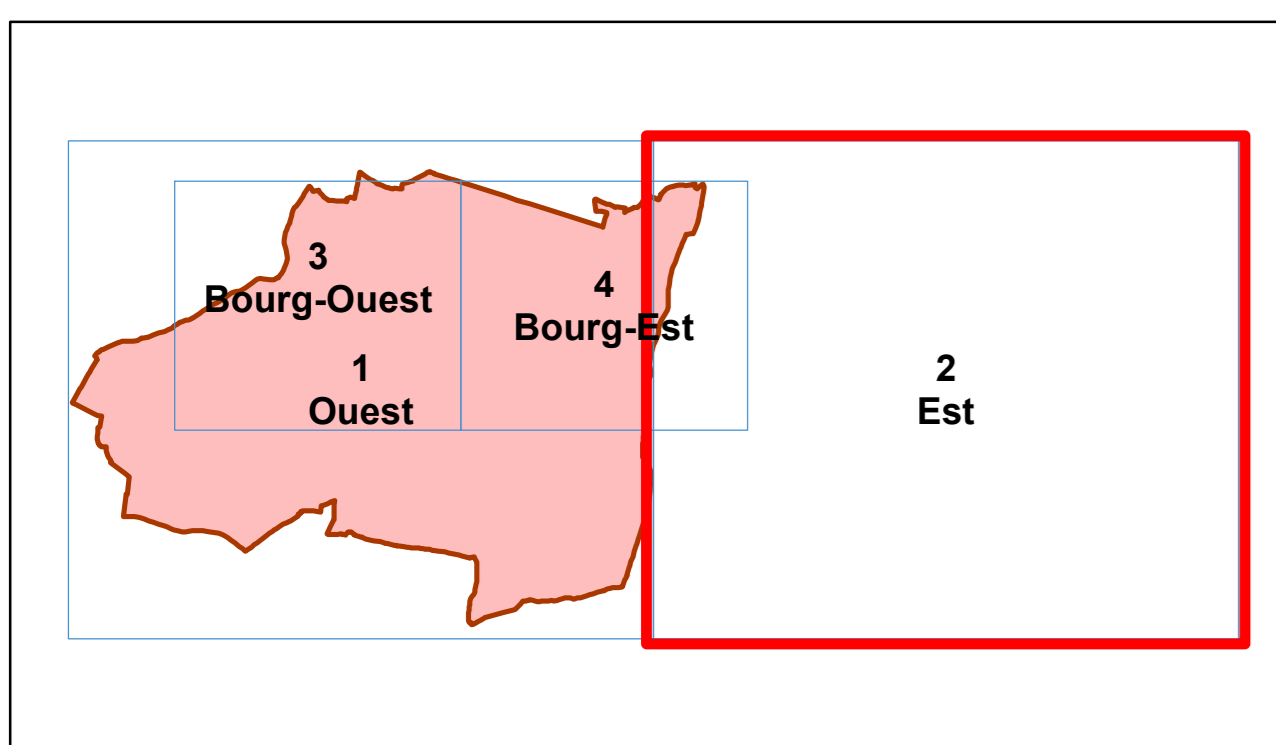
- Espaces verts à protéger
- Élément bâti remarquable à protéger
- Zone non aedificandi d'une voie à grande circulation

Fond de plan cadastral

- Parcelle
- Bâti dur
- Bâti léger



Département des Deux-Sèvres
Communauté d'agglomération du Niortais
Commune de Bessines
Plan Local d'Urbanisme
Modification simplifiée n°4 du 12/04/2021



Source : Extrait SIG du PLU de la commune
(Modification simplifiée n°4 du 12/04/2021)
Fond de plan : PCI-Vecteur 2020 © DGFIP Echelle 1:5 000
Réalisation : Communauté d'Agglomération du Niortais
Date : Avril 2021

Légende

- Secteur PLU
- Emplacement Réservé (et n° XXX)
- Espace Boisé Classé - Arbres, Haies, Alignements, Bois

Éléments remarquables au titre de l'alinéa 7 de l'article L. 123-1-5 du Code de l'Urbanisme

- Espaces verts à protéger
- Élément bâti remarquable à protéger

- Zone non aedificandi d'une voie à grande circulation

Fond de plan cadastral

- Parcelle
- Bâti dur
- Bâti léger

